Nouvelles Parlementaires

Un projet de loi contre les mystificateurs

A PROPOS DU CAS DE M. D'ABBADIE D'ARRAST

Paris, 2 juin. — L'affaire d'Abbadie d'Arrast va avoir un écho à la Chambre. Nos parlementaires vont gravement s'occuper de la triste fugue des deux amants. MM. Charles Deloncle et Emmanuel Brousse ont, en effet, déposé une proposition de loi dont l'idée leur a été suggérée par cette mystification récente. En voici le texte :

Article unique. — L'article 222 du Code pénal est complété par le troisième paragraphe dont la teneur suit :

Quiconque aura sciemment provoqué ou tenté de provoquer, soit à l'aide de manœuvres, soit à l'aide de fausses identités ou de déclarations mensongères, soit par la simulation de crimes ou délits, soit autrement, la mise en mouvement de l'autorité et de la force publique, et ce sans fondement, dans un intérêt personnel ou en vue d'une mystification, sera puni d'un emprisonnement de six mois à trois ans et d'une amende de seize francs à mille francs, ou de l'une de ces deux peines seulement. Il sera tenu, en outre, et au besoin par corps, à la restitution au Trésor public des sommes dont il aura indûment provoqué la dépense et qui seront taxées et liquidées par le tribunal dans le même jugement.

Le port illégal des décorations

Paris, 2 juin. — M. Louis Martin vient de déposer une proposition de loi tendant à modifier l'article 259 du Code pénal. L'auteur de la proposition demande qu'on punisse d'une amende de 100 à 500 francs et en cas de récidive de 500 à 1.000 francs, toute personne qui aura porté publiquement l'insigne ou ruban d'une décoration officielle française qui ne lui aurait pas été régulièrement conférée.

Serait puni d'une amende de 500 à 1000 francs le fait de créer dans une société ou association, reconnue d'utilité publique ou non, des décorations, croix ou médailles suspendues à des rubans.

Les personnes qui auraient porté ces sortes de décorations encourraient une amende de 100 à 500 francs.

LES TRIBUNAUX POUR ENFANTS

Paris, 2 juin. — Le groupe interparlementaire de la protection de l'enfance, réuni à la Chambre, sous la présidence de M. Léon Bourgeois, a émis le vœu que la proposition de M. de M. Ferdinand Dreyfus sur les tribunaux pour enfants et sur la liberté surveillée adoptée par le Sénat, soit votée telle qu'elle par la Chambre au cours de la présente session.

Il a en outre émis le vœu que la proposition de loi relative aux enfants sourds-muets soit rapportée au Sénat.

LES COMPTES DEFINITIFS

Paris, 2 juin. — On sait que la commission des comptes définitifs s'est divisée en plusieurs sous-commissions, chargées d'examiner les budgets des exercices clos depuis 1907. Chacune de ces sous-commissions a nommé un rapporteur. M. Danielou, rapporteur des comptes des Beaux-Arts, vient d'adresser 247 questions à M. Dujardin-Beaumetz sur les comptes de son département, et M. Gallois, rapporteur des comptes de la guerre, a posé au général Goiran 112 questions sur des dépenses de son ministère.

NOS DEPUTES A L'EXPOSITION DE TURIN

Paris, 2 juin. — Le groupe des Expositions de la Chambre a décidé d'organiser, d'accord avec la commission du commerce du Sénat, un voyage de parlementaires français à l'Exposition de Turin. Ce voyage aura lieu les 24, 25 et 26 juin.

Le groupe a accordé son patronage à l'exposition internationale d'agriculture et de pêche qui aura lieu en novembre au Grand Palais.

Il organisera aussi des voyages parlementaires aux expositions de Roubaix et du Mans.

Les unifiés et les retraites ouvrières

Paris, 2 juin. — On sait qu'à sa réunion d'hier le groupe socialiste unifié s'est trouvé en présence de deux ordres du jour relatifs à la question des retraites ouvrières, l'un de Jules Guesde, l'autre de Vaillant.

Quatre députés du groupe se sont abstenus de manifester leur opinion sur ces ordres du jour, pour ne pas, nous ont-ils dit, prendre parti dans une querelle de tendances. Ce sont Doisy, des Ardennes; Reboul, de l'Hérault; Bedouce et Ellen Prévot, de la Haute-Garonne. (« Correspondance politique. »)

LA MÉDAILLE DE 1870

Paris, 2 juin. — On a distribué aujourd'hui à la Chambre le projet de loi tendant à la création d'une médaille commémorative en faveur des anciens militaires et marins de tous grades qui ont pris part à la campagne de 1870-71.

Les postulants devront justifier par pièces authentiques de leur présence sous les drapeaux du mois de juillet 1870 au mois de février 1871 inclus.

L'insigne sera en bronze et du module de 30 millimètres. Il portera, à l'avers, l'effigie de la République, et au revers, des attributs militaires rappelant la collaboration des troupes de la guerre et de la marine, avec les millésimes « 1870-1871 ».

Cette médaille sera suspendue au ruban par une bélière également en bronze.

Le ruban aura une largeur de 36 millimètres. Il sera coupé, dans le sens de sa longueur, de neuf raies vertes et noires, alternées, d'une largeur de 4 millimètres chacune.

Le brevet de la médaille sera délivré gratuitement aux ayants droit, qui devront se procurer l'insigne à leurs frais.

M. Monis et les retraites ouvrières

Paris, 2 juin. — M. Monis, dont l'état s'améliore progressivement, contrairement aux bruits qui couraient, a reçu ce matin M. Perrier, ministre de la justice ; M. Caillaux, ministre des finances, et M. Paul Boncour, ministre du travail.

Il s'est entretenu avec eux des diverses questions à l'ordre du jour des Chambres et particulièrement des interpellations sur l'application de la loi des retraites ouvrières, dont la discussion doit s'achever aujourd'hui au Sénat.

On assure que le président du conseil est opposé à l'idée qu'avait eue le ministre du travail de poser la question de confiance devant le Sénat à propos de l'interprétation de l'article 23 de la loi des retraites. Le gouvernement, ainsi qu'il l'a déjà déclaré, s'en remet aux tribunaux du soin de statuer et finalement à la Cour de cassation du soin de fixer la jurisprudence.

Mouvement de gouverneurs coloniaux

Paris, 2 juin. — Sont nommés par décret du 1er juin 1911 :

M. Albert Sarraut, gouverneur général de l'Indo-Chine ;

M. Malan, résident supérieur en Indo-Chine, placé hors cadres, à la disposition du gouverneur général de l'Indo-Chine ;

M. Levecque, gouverneur de la Guyane française, en remplacement de M. Samary, décédé ;

M. Merwart, gouverneur du Dahomey ;

M. Vergnes, gouverneur du Moyen-Congo ;

M. Poiret, secrétaire général du Sénégal, passe en Guinée en remplacement de M. Poulet ;

M. Antonetti, secrétaire général du Dahomey, passe au Sénégal en remplacement de M. Poiret ;

M. Dubarry, secrétaire général, hors cadres, est nommé au Dahomey en remplacement de M. Antonetti.

Au Maroc

La disgrâce des Glaoui

Tanger, 2 juin. — On annonce au Dar-el-Maghzen la destitution de Thami-Glaoui, pacha de Marrakesch, frère du grand-vizir. Thami-Glaoui est remplacé par Driss-Menou. Cette nouvelle a produit une bonne impression en ville.

La disgrâce complète des Glaoui causera, dans la partie saine de la population, une sensation d'apaisement et sera appréciée dans certaines tribus.

Départ de la colonne Brulard ajourné

Tanger, 1er juin. — Fez, 28 mai. — Ce matin, à la suite de renseignements parvenus dans la nuit au Dar-el-Maghzen et que le Sultan fit transmettre aussitôt au général Moinier, le départ du colonel Brulard avec le convoi fut ajourné.

Toutes les colonnes sous la direction du général Moinier partiront lundi à 4 heures du matin, à l'exception de la garnison laissée à Fez, vers Bou-Gachouch où de gros rassemblements sont signalés.

Le Sultan montre des craintes de proclamation de la guerre sainte. Il désire une répression immédiate afin d'empêcher l'extension du mouvement.

Le caïd Embareck Boukhabsa est nommé pacha de Marrahech en remplacement du second frère d'El Glaoui qui est également révoqué. Les nouveaux fonctionnaires partiront dans deux jours.

Le campement impérial d'été rentre au palais.

Des lettres de Sefroû confirment les menaces des Ait-Youssi contre la ville et demandent des secours.

La marche de la colonne Gouraud

Londres, 2 juin. — On mande de Fez au « Times », à la date du 25 mai :

La marche de la colonne Gouraud vers Fez est un grand fait d'armes, particulièrement lorsqu'on se rappelle que les bataillons n'ont qu'un effectif de cinq cents hommes.

Les Maures ont subi des pertes sérieuses dans leurs attaques, l'avant-garde a compté 106 cadavres dans la plaine.

Parmi les assaillants de la colonne Gouraud, beaucoup portaient l'uniforme de la mehalla de Moulat-Hafid, ce qui démontre qu'il y avait eu beaucoup de désertions depuis le commencement de l'investissement de la capitale.

On est moins optimiste à Fez depuis qu'on a appris les difficultés qu'on avait eu à surmonter, et aussi parce que les gardes des portes ont arrêté aujourd'hui deux grands convois de munitions destinés aux tribus.

Le correspondant du « Times » croit que la situation du général Moinier dépend surtout du succès des mesures qui seront prises pour assurer les communications en arrière.

A la Chambre

Séance du vendredi 2 Juin

Paris, 2 juin. — La séance est ouverte à 2 heures 20 sous la présidence de M. Brisson. M. Antoine Périer se trouve seul au banc du gouvernement.

On procède tout d'abord à la nomination d'un questeur en remplacement de M. Chapuis, élu sénateur.

Le scrutin, ouvert à 2 heures 25, est clos à 3 heures 15 et on décide de reprendre l'ordre du jour pendant le dépouillement.

On valide l'élection de M. Denis, député de Toul.

On adopte la proposition de loi de M. l'abbé Lemire tendant à supprimer le travail de nuit des enfants dans les usines à feu continu.

Puis on revient à la discussion de la réforme électorale.

M. Painlevé a la parole sur la réforme électorale

M. PAINLEVE. — Bien que proportionnaliste, je rends hommage au scrutin d'arrondissement. Mais c'est un fait qu'à la suite d'un long usage les vices du régime électoral se sont accusés avec une évidence frappante.

Il faut donc faire une réforme électorale qui reçoive l'adhésion presque unanime de tous les élus. Dès maintenant, le scrutin de liste sur la base départementale apparaît comme devant réunir une grosse majorité. Mais il n'y a aucun majoritaire qui ne reconnaisse la brutalité du scrutin de liste pur et simple et qui ne consente à racheter les surprises et tractations du second tour par une part faite à la minorité. (Très bien.)

Je ne crois pas qu'il y ait une majorité pour voter le maintien du scrutin d'arrondissement. A la vérité, la proportionnelle paraît avoir plus à redouter de ses amis que de ses ennemis. Il y a des proportionnalistes intransigeants et les amoureux platoniques de la proportionnelle qui préféraient la voir morte plutôt que de lui voir subir la moindre atteinte. (Applaudissements et rires.)

Aucun de nous ne veut violenter le suffrage universel. Il n'est pas possible que nous ne nous mettions pas d'accord sur des questions de modalité. L'idéal de la R. P. c'est chaque parti recevant son dû, sans compromission ni marchandage.

Pour l'apparentement

L'orateur s'efforce de démontrer que les systèmes de M. Deschanel et le système d'Hondt aboutissent à de véritables monstruosités, et fait l'éloge de l'apparentement.

M. PAINLEVE. — Grâce à l'apparentement, il se formera des partis avec des programmes parfaitement définis. Chaque parti pourra lutter avec son programme, sans en effacer les contours, pour s'étendre dans le programme d'autrui. On a dit aussi que l'apparentement prêterait au marchandage des comités. L'apparentement avoué est de toutes les transactions électorales la plus honorable qu'on puisse concevoir. (Applaudissement à gauche.)

JAURES. — Sans l'apparentement voteriez-vous la R. P. ?

M. PAINLEVE. — Moi, je veux l'apparentement ou rien.

JAURES. — Pour moi, je redoute que l'apparentement ne favorise de véritables recollages honteux.

M. PAINLEVE. — Et moi j'estime que l'apparentement est une question de salut. La R. P. sans l'apparentement serait un attentat contre le suffrage universel.

Riposte de Jaurès

La gauche applaudit vigoureusement.

Jaurès se lève et riposte :

JAURES. — Vous applaudissez les concessions que vous nous reprochiez hier. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. PAINLEVE. — Ceux qui veulent réaliser un mode de scrutin équitable, ont le choix entre deux solutions : ou sortir du département ou rester dans le département avec l'apparentement et la prime à la majorité.

M. MODESTE LEROY. — C'est entre la Marne et l'Aube qu'il faudrait appliquer la proportionnelle (Rires).

M. PAINLEVE. — Le projet de la commission n'est pas intangible. Des transactions peuvent encore intervenir. Il faut en effet que nous aboutissions. Ne croyez donc pas qu'on n'ait d'autre ressource que de dire oui ou non.

M. CHARLES BENOIST. — On a assez fait de concessions.

M. PAINLEVE. — J'ai bien le droit d'indiquer en toute loyauté à la droite et à la gauche les moyens d'aboutir. (Applaudissements à gauche).

Je demande aux républicains de réfléchir et de peser leurs responsabilités et je leur renouvelle le conseil de Gambetta : « Craignez par souci de votre existence de supprimer les raisons que vous avez de vivre ». (Vifs et nombreux applaudissements à gauche lorsque M. Painlevé descend de la tribune).

M. Maunoury arrondissementier

M. MAUNOURY. — La R. P. aboutit à des résultats monstrueux. Si je prends, par exemple, le département de la Lozère, en 1910, il y a eu 16.582 voix réactionnaires et 14.819 voix républicaines.

Les républicains ont eu un siège et les réactionnaires 2. Le résultat aurait été le même avec le système de la R. P. pure et simple. Mais il en serait autrement avec le système de la commission par suite de l'apparentement. Dans l'hypothèse dans laquelle je me place, dans ce département, où il y a 31.000 électeurs, 6000 seulement seraient représentés (Applaudissements à gauche).

M. GROUSSIER. — Il s'agit d'un cas extrême. Il s'agit d'arriver au résultat le plus juste possible. A ce point de vue les systèmes de la R. P. les plus imparfaits sont plus satisfaisants que le système actuel.

Je suis prêt à discuter les chiffres quand le moment sera venu ; je me charge d'expliquer les systèmes qu'on dit si compliqués de façon à me faire comprendre même par des enfants.

Il ne s'agit pas d'opposer système à système, mais de rechercher le meilleur système électoral à appliquer aux prochaines élections (Très bien).

Après avoir voté l'article premier qui contient le principe de la R. P. on recherchera le meilleur système de R. P.

Si l'on repousse les concessions faites par la commission rien ne sera plus facile que de les retirer.

Voilà la première réforme importante qui est soumise à la Chambre.

On prétend qu'après avoir voté le principe on s'efforcera de rendre la loi si mauvaise qu'elle sera repoussée dans son ensemble.

Personne, dans cette Chambre, n'a intérêt à ce qu'il en soit ainsi, car le parlement serait déconsidéré. (Applaudissements.)

Quel que soit le principe adopté, il faut que la Chambre aille jusqu'au bout et montre qu'elle sait mettre sur pied un système électoral digne de la République. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche et au centre.)

CHACUN SON TOUR

BRETON, également arrondissementier, dont c'est le tour de parole, veut monter à la tribune, mais déjà M. Jules Coutant a pris sa place.

Auteur d'un projet de résolution sur le port des décorations étrangères, M. Coutant veut parler.

M. Brisson veut l'en empêcher. M. Coutant se retourne vers lui et, en gesticulant, maintient son droit de parler.

M. BRISSON. — Rien de ce que vous dites ne paraîtra au procès-verbal.

M. COUTANT. — Alors, je retire ma proposition. (Rires.)

BRETON A LA TRIBUNE

La R. P. en Belgique

BRETON. — Je ne pense pas que le corps électoral soit très flatté du réquisitoire qu'on a prononcé contre lui. La R. P. aurait pour effet de maintenir indéfiniment les partis de droite dans la situation avantageuse qu'ils auraient conquise au lendemain de la première application de ce système.

Avec la R. P., les grands mouvements politiques qui se sont produits en France en faveur de la laïcité n'auraient pas existé.

En Belgique, ce système a maintenu au pouvoir le parti clérical.

UNE VOIX A GAUCHE. — Non, c'est le vote plural.

BRETON. — La proportionnelle n'a pas supprimé les coalitions électorales ; cependant, à la faveur de ces coalitions, les libéraux et les socialistes belges n'ont pu conquérir qu'un siège.

La proportionnelle, en Belgique, a empêché toute espèce d'évolution.

C'est une affirmation un peu osée que de dire qu'en Belgique la proportionnelle n'est pas contestée.

Je mets au défi M. Charles Benoist de rapporter l'avis d'un homme politique belge qui n'avoue pas que la stagnation des partis résulte de la R. P.

M. BENOIST. — Votre affirmation est excessive. (Exclamations à gauche.)

M. ROZIER. — Les partis ne sont nullement endormis en Belgique. Je n'en veux pour preuve que la magnifique campagne menée contre la loi scolaire que propose le gouvernement catholique.

BRETON. — Demandez l'opinion de M. Beernaert.

M. Charles BENOIST. — J'ai vu M. Beernaert après les dernières élections belges. Il regrette seulement que les électeurs belges n'aient pas le panachage.

Quant aux chefs du parti radical et aux socialistes, nous leur avons demandé : Malgré ses imperfections de détail, retournerez-vous au scrutin majoritaire ? Abandonnerez-vous la R. P. ?

Tous ont répondu : Jamais !

M. THALAMAS. — Oh ! Oh !

M. Charles BENOIST. — Je crois avoir usé de bonnes méthodes historiques dans mon enquête, bien qu'évidemment je ne l'ait pas fait avec autant d'éclat que vous. (Sourires.)

BRETON. — Vandervelde a déclaré que si le système majoritaire avait été maintenu, la gauche aurait vraisemblablement reconquis le pouvoir.

La plaisanterie des mares stagnantes appliquée au scrutin d'arrondissement a assez duré.

Je trouve étrange que des hommes sincèrement épris de progrès se jettent à corps perdu dans cette aventure et dans ce régime d'immuabilité sociale et de mort politique. (Applaudissements à gauche.)

Breton continuera son discours mercredi prochain.

Election d'un questeur

Le président fait connaître que M. Devins a été élu questeur par 220 voix contre 122 à M. Coillard.

La séance est levée à 6 h. 30.

AU SENAT

Les retraites ouvrières

Paris, 2 juin. — La séance est ouverte à trois heures sous la présidence de M. Antonin DUBOST, M. Savary dépose un rapport sur la liquidation des congrégations. On reprend la discussion des interpellations sur les retraites ouvrières. M. Henri Michel dit qu'il aurait voulu que la loi s'appliquât à tous les citoyens, mais on ne peut reculer son application, car elle vient en aide à des infortunes méritées. Il ne faut pas qu'on puisse reprocher au Sénat de détruire une loi sociale faite par lui-même avant sa vigueur. (Très bien).

M. Jenouvrier déclare que le parti conservateur a toujours été partisan de la loi des retraites mais il faudrait la réviser. M. Ansel parle ensuite.

M. Ancel plaide la cause des caisses libres si elles n'étaient pas prêtes à fonctionner, mieux vaudrait ajourner l'application de la loi. M. Bepmale dit qu'il ne faut pas surseoir à l'application de la loi. Quant à l'interprétation de l'article 23, ce sera l'affaire des tribunaux, et si elle ne nous satisfait pas, nous aurons le droit, ajoute M. Bepmale, de retoucher cet article. Nous resterons, en tous cas, fidèles aux grands principes posés dans la loi.

MM. Le Provost de Launay et Delahaye interviennent pour déclarer que la droite n'a jamais combattu la loi.

DECLARATIONS DU MINISTRE DU TRAVAIL

M. Paul Boncour dit que le gouvernement donnera toutes les facilités désirables aux sociétés libres. Il entend laisser aux assujettis le choix de leur caisse.

Quant à l'article 23, je n'ai jamais voulu, déclare le ministre du travail, imposer mon interprétation. La justice décidera en pleine indépendance et le gouvernement s'inclinera comme un simple plaideur.

Le ministre termine en faisant remarquer que l'exécution de la loi se ramène à une question de confiance dans ceux qui sont chargés de l'assurer. Je l'assurerai avec la ferme volonté, conclut M. Paul Boncour, de faire aboutir une grande loi de progrès social (Applaudissements).

L'AVIS DE M. RIBOT

M. Ribot s'associera à un ordre du jour de confiance.

Il faut en laissant les tribunaux libres ne rien dire qui puisse remettre en question les principes fondamentaux de la loi. Ce serait une faute que de nous arrêter aux premiers obstacles. L'Angleterre a fait une loi d'assistance, elle ne donne qu'aux besogneux de 70 ans. Cette loi décourage l'effort personnel. On ne pourrait proposer ce régime à une grande démocratie. Il faut considérer la loi comme un germe destiné à se développer.

Efforçons-nous de la faire comprendre. Les tribunaux nous départageront sur l'article 23, relatif au précompte.

Quant aux difficultés elles étaient inévitables. Elles ne nous arrêteront pas dans l'étude des autres problèmes sociaux. Nous chercherons à les résoudre sans souci de popularité mais conscients de notre devoir de républicain. (Applaudissements).

L'ORDRE DU JOUR COMBES ADOPTE PAR 225 VOIX CONTRE 2

Enfin, on passe au vote sur les ordres du jour.

Celui déposé par MM. Combes et Ratier, obtient la priorité par 214 voix contre 35. Il est ainsi conçu :

« Le Sénat demeurant attaché au principe de la triple contribution patronale ouvrière et de l'Etat, et confiant dans le gouvernement pour appliquer la loi des retraites ouvrières et prévoyances avec autant de prudence que de fermeté, et comptant sur lui pour proposer les modifications dont l'expérience aura démontré la nécessité, passe à l'ordre du jour »

L'ensemble de cet ordre du jour est adopté par 225 voix contre 2.

Le Sénat décide de commencer jeudi prochain la discussion du budget.

La prochaine séance est fixée à mardi.

La séance est levée à six heures et demie.

Trucs de banquier véreux

DEUX FRANCS PAR JOUR D'INTERET POUR 100 FRANCS PENDANT CENT JOURS !

Paris, 2 juin. — Sur mandat de M. Torlat, le service de la Sûreté a arrêté, 24, rue des Capucines, un banquier italien, Angelo Gambero, contre lequel plusieurs plaintes avaient été déposées. Gambero faisait signer à ses clients un contrat de participation par lequel il s'engageait à leur verser cent jours durant, non compris les jours fériés, un intérêt de 2 % par jour, si bien qu'au bout de cent jours, plus les jours de fêtes, les clients devaient avoir touché le double de leur capital, les fonds versés bien entendu restaient la propriété de Gambero.

Le banquier, qu'assiste Me Ignace, a protesté de son innocence, disant qu'il avait remboursé tous les plaignants. Il a énergiquement réclamé sa mise en liberté.

Le montant des plaintes atteint 30.000 fr.

Les fuites du quai d'Orsay

ROUET ET MAIMON CONDAMNES A DEUX ANS DE PRISON

Paris, 2 juin. — La 11e chambre correctionnelle vient de statuer sur les poursuites exercées sur la plainte du ministre des affaires étrangères, contre l'ex-consul René Rouet, MM. Maimon et Pallier, secrétaire de celui-ci. Les débats de ce procès ont eu lieu à huis clos, on le sait.

Convaincus d'infraction à la loi de 1886 contre l'espionnage, Rouet et Maimon ont été condamnés chacun à deux ans de prison et 1,000 francs d'amende, et Pallier à trois mois de prison.

LE RAID PARIS-ROME-TURIN

Sixième Journée

La Situation des Concurrents

Paris, 2 juin. — Au début de la sixième journée, la situation des concurrents s'établit comme suit : Beaumont, arrivé mercredi après-midi, vainqueur de Paris-Rome.

Garros, arrivé jeudi après-midi, second de Paris-Rome.

Vidart a atterri entre Follonica et Guineorico, après son départ de Pise.

Frey arrêté à Pise.

Kimmerling immobilisé mercredi à Brignoles, a pu repartir hier, à 9 h. 40, pour Nice. Il a atterri à Cabasse à onze kilomètres.

Le lieutenant Lucca et son passager le lieutenant Hennequin, arrivés mercredi à Avignon, ont atterri hier à l'aérodrome d'Almanarre près d'Hyères.

Le lieutenant Clavenad est parti de Troyes vers Lyon.

Level, parti à 4 h. 15 de Breviandes avec son passager, s'est perdu dans le brouillard et a atterri entre Bar-sur-Seine et Bourguignon, en endommageant une aile de son biplan.

Bathiat est à Lyon ; Molla est à Vienne (Isère) ; le lieutenant Chevreau est à Cuisery (Saône-et-Loire) ; Manissero est à Colligny (Ain).

Le lieutenant Lucca et son passager Hennequin grièvement blessés

Hyères, 2 juin. — Le lieutenant Lucca, avec le lieutenant Hennequin comme passager, avait quitté l'aérodrome de Lestanc, quand, près d'Hyères, à huit heures du matin, l'hélice fonctionna mal. L'aéroplane dut revenir à son point de départ. Après un tour de piste, l'atterrissage fut effectué si brutalement que l'appareil a été complètement détruit. Les deux aviateurs ont tous deux une jambe cassée. Le docteur Laure, présent sur les lieux, n'a pu se prononcer sur la gravité des blessures. Les deux lieutenants ont été transportés à l'hôpital d'Hyères.

On sait que le lieutenant Lucca et son passager, le lieutenant Hennequin, avaient couché à Toulon, où ils avaient passé la soirée dans la famille de Lucca. Ils étaient partis, ce matin, à cinq heures et demie pour Hyères. A six heures et demie, les préparatifs de départ en aéroplane étaient terminés mais le ciel était couvert et nuageux. Le lieutenant Lucca décida d'attendre que le temps s'éclaircît. A huit heures et demie, il estima le temps favorable et fit alors un très beau départ de l'aérodrome de Lesparre. Il se trouvait déjà à 900 mètres de l'aérodrome, lorsque, entre la ligne ferrée d'Hyères-aux-Salins et le bord de la mer, en tentant virer, la chute se produisit : les deux officiers tombèrent d'une centaine de mètres de hauteur et restèrent pris dans leur appareil.

On accourut et on les dégagea aussitôt. A l'hôpital, on a reconnu que le lieutenant Lucca a des plaies à la tête et des luxations à la hanche. Le lieutenant Hennequin a une fracture de la cuisse droite et une fracture ouverte de la jambe droite, des contusions aux poignets et aux bras.

La mère du lieutenant Lucca, qui habite Toulon, a été prévenue de l'accident.

L'état des deux blessés

Hyères, 2 juin. — Les deux officiers ont fait preuve de la plus grande énergie. Ils ont demandé à télégraphier eux-mêmes à leurs parents et au ministre de la guerre pour leur annoncer l'accident.

L'appareil coupé en deux a été laissé à quelques centaines de mètres de l'aérodrome où il est gardé par des soldats d'infanterie coloniale.

A midi et demi, l'état du lieutenant Lucca est rassurant, mais celui de Hennequin s'aggrave inspirant les plus vives inquiétudes.

Le vol de Frey

Pise, 2 juin. — Frey a quitté l'aérodrome de San Rossore à 7 h. 41, se dirigeant sur Rome, mais il a dû rentrer à Pise peu après, son moteur fonctionnant mal.

L'aviateur Gaubert se fracture la cuisse

Versailles, 2 juin. — A l'aérodrome de Villa-Coublay, l'aviateur Gaubert, qui expérimentait, ce matin, un nouvel appareil, est tombé et s'est fracturé la cuisse. Il a été conduit à l'hôpital de Versailles.

FEUILLETON DU 3 JUIN. — N. 89

LE POUCE

par Léon SAZIE

Puis le chevalier, d'une voix posée, comme s'il eût affaire à un visiteur quelconque, commença :

— Je vous fais cette grâce de croire que vous n'êtes pas un voleur.

— Merci...

— Sans cela, je vous eusse tiré dessus !... Ce n'est donc pas pour voler que vous vous introduisez chez moi, c'est uniquement pour me tuer...

— Pour vous tuer, en effet !...

— Et sans doute, ces lettres de deuil, ces avis aux deux pointes que je trouvais chez moi, devaient m'avertir de votre intention...

— Parfaitement...

— Vous êtes, je le gage, chargés de cette sinistre besogne par cette association, dont cette croix est le signe de ralliement... et qui m'a fait entendre que je devais me taire ?

— Vous avez compris notre ordre...

— Seulement, je n'ai d'ordres à recevoir de personne, et personne ne pourra me faire taire...

— Nous le savions...

— Je vous remercie de votre opinion à mon égard !... Donc, c'est parce que vous saviez que je ne me tairais pas que vous avez voulu m'empêcher de parler en me coupant la gorge !... Le moyen est bon, en vérité... mais l'exécution est peu commode...

— Je le vois !...

— Bien !... Je n'ai pas à vous apprendre si j'ai parlé déjà... si je puis dire quoi que ce soit... étant maître de mes paroles... autant que de mes actes... et ayant informé votre société que je ne tiendrais aucun compte de ses avis...

L'homme s'inclina...

— Ceci posé... pour dégager ma conscience et vous exprimer de vive voix ma volonté... il convient de mettre un terme à cette scène...

» Vous êtes chez moi, veuillez me faire connaître votre nom... »

— Je suis le baron Pomperi...

Le chevalier tressaillit :

— C'est bien cela, fit-il, le baron Pomperi... un ami de la Focamore...

— J'ai cet honneur

— Un ennemi de mon bon et loyal ami, le comte de Vilacerboli !...

Le chevalier alors s'écria :

— Que vous avait-il fait ce noble et généreux Anglio, pour que vous l'ayez voulu assassiner ?...

— Pardon, fit le baron, mais vous, chevalier Fontis, qui ne voulez pas vous taire, malgré nos ordres, vous comprendrez que je ne réponde pas à votre question...

Le chevalier, après un court silence, poursuivit :

— Ainsi donc, après Vilacerboli, c'est moi que vous voulez tuer !... Mais moi, je n'ai plus la misérable enchanteresse à mes côtés, et je me garde...

» Je me garde... et je désire, en outre, venger mon ami... votre victime... »

Et venant au baron, qui l'écoutait impassible :

— Allons, baron Pomperi... préparez-vous à défendre votre vie... car de cette maison, votre cadavre ou le mien seulement sortira !

Le chevalier alors se dirigea vers sa panoplie :

— Etant gentilhomme, dit-il, avant d'être un assassin, vous avez dû apprendre à manier l'épée...

— Je sais manier l'épée, répondit le baron.

— C'est bien...

Le chevalier décrocha deux épées.

— Elles sont égales, fit-il, en les montrant au baron. Elles forment la paire...

Il en prit une par le milieu de la lame et l'élevant jusqu'à sa figure, respectueusement religieusement.

— Pardon, dit-il, s'adressant à l'épée, pardon ! arme noble et loyale... de te mettre, pour quelques instants, dans la main d'un homme qui manie le poignard... arme des traîtres et des lâches... arme de déshonneur... dans la main d'un homme qui venait se livrer à l'assassinat. »

Le baron s'écria frémissant :

— Chevalier, vous avez le droit de me tuer, mais vous ne devez pas m'insulter !..

— Je pourrais vous tuer, c'est vrai, vous tuer comme un voleur !... et je vous fais cependant l'honneur de vous traiter en gentilhomme !... Mais j'ai le droit, je pense, de demander pardon à une arme que je mets dans votre main, qui tenait un poignard... une main qui se déshonorait... une main de noble qui s'est ruffianisée. Il faut, baron, avoir le respect de ses armes qui, d'elles-mêmes, ne peuvent faillir à l'honneur.

Puis, ayant fait un pas vers le baron Pomperi :

— De ce duel, dit-il, voilà les témoins.

» Vous voudrez bien accepter pour second M. Courville, homme de lettres, je prends, moi, M. Martin-Numa, que tout à l'heure j'ai peut-être offensé... »

Le baron et moi nous échangeâmes un salut.

Martin-Numa salua de même le chevalier.

Alors le chevalier tendit, la tenant par la lame, une épée au baron Pomperi.

Je vis dans les yeux de mon client, à ce moment, briller un éclair...

Dès qu'il eut en main la poignée de l'épée que lui tendait le chevalier — qui, ainsi, gardait tournée vers lui la pointe de l'arme, — le baron poussa une sorte de rugissement féroce, et il bondit le bras tendu, l'arme droite, la pointe en ligne sur le chevalier.

C'était un coup absolument déloyal, un acte de la plus haute traîtrise, un véritable assassinat !...

Car le chevalier n'était pas en garde, n'était pas armé, ne pouvait se défendre, parer ce formidable coup d'épée...

Si le coup de pointe n'arriva pas, ce fut grâce à un miracle...

Je vis l'épée du forban dirigée sur la poitrine du chevalier, passer au-dessus de son épaule... et voler en l'air pour aller tomber plus loin... et j'entendis un coup mat qui étouffa un cri...

Le baron recula alors, fou de rage, d'épouvante, il porta la main à sa figure et la retira pleine de sang... puis il cracha des dents avec de la bave rouge sur le tapis...

Martin-Numa avec son adresse, son agilité extraordinaires avait d'une main, fait sauter l'épée du baron et de l'autre porté un coup de poing dans la figure du traître.

Le poing de Martin-Numa était terrible...

Mon ami alors dit au chevalier Fontis, avec une colère qu'il avait peine à contenir :

— Allons... assez de générosité avec ces gaillards ! ils relèvent, non de votre chevalerie... non de votre épée de gentilhomme... mais de mon ministère, et de mes menottes...

» Ce sont des tigres et vous les traitez en lions !... »

Le chevalier eut un sourire :

— Je ne peux mépriser cet homme, après cet acte, plus que je ne le méprisais quand il tenait son poignard...

» J'ai accordé à cet assassin de défendre sa vie...

» Il a voulu une seconde fois m'assassiner, qu'il se défende doublement... voilà tout !... »

Et du doigt, il indiqua au baron l'épée à terre.

— Allez ramasser votre arme ! dit-il simplement.

Le baron se baissa, ramassa son arme et revint comme un fou vers le chevalier...

Cet homme avait sur la figure comme un masque de sang... Il était épouvantable...

Il bondit, poussant des cris de fureur, de haine...

Il cherchait à tuer...

Mais le chevalier avait maintenant son arme à la main...

Et la rage du baron s'arrêtait comme devant une muraille d'acier...

On ne passait pas au-delà de sa pointe...

Mais tout à coup, le baron qui faisait des battements terribles pour chasser cette pointe, sans cesse menaçante, poussa un cri de triomphe :

Il se fendit... bondit plutôt et vint toucher le corps du chevalier..

Son épée, du coup, s'enfonça jusqu'à la coquille !...

Je poussai malgré moi un cri de terreur... d'effroi... je croyais le chevalier percé de part en part...

L'épée du chevalier s'était brisée sur la coquille de son adversaire au cours d'une attaque...

Et le baron, au lieu de s'arrêter comme la simple loyauté le commandait, profitant de cet accident, avait foncé sur le chevalier, en somme désarmé...

Martin-Numa cette fois ne put arrêter le baron dans son bond, que quand l'épée du misérable fut passée de l'autre côté...

— Ce n'est rien, dit le chevalier, rien, messieurs... j'ai seulement le bras gauche traversé !...

Par un de ces bonheurs qui ne se voient qu'en duel, et qui étonnent les plus forts escrimeurs, le chevalier avait d'instinct fait un *passa-soto* — un écart en pivotant sur le talon — l'épée du baron, au lieu de rencontrer le corps s'était perdue dans le gras du bras gauche.

Martin-Numa repoussa le baron qui ne lâcha pas son arme et la sortit toute rouge de la blessure...

Mais mon ami, pour éviter toute nouvelle forfaiture possible avec un misérable comme celui-ci, maintenant que le chevalier était encore désarmé, tenait en respect le baron au bout de son revolver...

— Un mouvement, fit-il, et malgré le chevalier, je fais feu !...

Cependant le chevalier Fontis m'écarta doucement de la main comme je lui offrais mes services...

— Ce n'est rien, me dit-il, je vous assure... C'est mon épée qui a voulu se laver dans mon sang de l'injure que je lui fais en la confiant à cet homme...

Toujours admirable de calme et de bravoure, il revint à la panoplie et décrocha une autre épée...

— La lame est d'égale longueur, dit-il au baron, cette épée diffère de la vôtre en ceci seulement... que la main loyale de mon père seule la mania, et que dans le sang d'un traître, elle fut déjà trempée...

Et revenant en face du baron :

— Allons, monsieur, dit-il.

La bataille recommença terrible...

On entendait le bruit rauque de la poitrine des deux combattants...

Ce fut une lutte admirable... comme peu de personnes dans la vie pourront en voir de pareilles... Ce fut un duel magnifique.

Mais je remarquai que le baron, tout en frappant fort, — car il était extrêmement vigoureux, — n'attaquait plus à fond, comme à la première reprise !...

Je compris qu'il voulait fatiguer son adversaire... et qu'il comptait sur la perte de sang qu'il espérait le voir s'affaiblir bientôt et devenir pour l'une de ses attaques formidables une proie facile...

Fort heureusement, le chevalier était un escrimeur de première force... Il connaissait toutes les ruses du duel...

Et il ne donna pas dans ce nouveau piège.

(A suivre).